

Communiqué de presse – 05.10.2023

Stationnement payant aux Prés-d'Orvin dès novembre

Le stationnement sera payant dès le 1^{er} novembre aux Prés-d'Orvin. Ce nouveau régime permettra aux communes concernées de se décharger des coûts importants de déneigement, de la gestion du trafic et du parcage lors des belles journées d'hiver. L'Association Parking Les Prés-d'Orvin est chargée de la gestion du stationnement, du déneigement et de l'entretien des places à disposition des automobilistes.

Dès mercredi 1^{er} novembre, le stationnement payant sera une réalité des Prés-d'Orvin à la Place Centrale, au départ de la crête du Chasseral. À la suite de l'acceptation du principe d'un stationnement payant par les assemblées municipales d'Orvin et Nods en juin 2021, et à l'issue d'une longue procédure pour les deux communes, la pose des horodateurs va bientôt être effectuée. Leur mise en service aura lieu le premier novembre.

Une petite participation aux effets importants

Depuis de nombreuses années, la gestion de la circulation et du stationnement aux Prés-d'Orvin lors des journées d'hiver très fréquentées est un sujet de préoccupation majeur pour les communes. Elle engendre des coûts d'entretien et de déneigement importants. En collaboration avec les propriétaires et avec le soutien du Parc Chasseral, l'Association Parking Les Prés-d'Orvin (APO) a ainsi été constituée en 2021 afin de mettre en place un concept global de stationnement sur le secteur concerné. Sa mission : financer les mesures d'entretien et de déneigement des places de parc.

Les automobilistes devront dorénavant contribuer aux frais engendrés par le stationnement de leurs véhicules, à hauteur de 2 francs la première heure puis 1 franc par heure supplémentaire jusqu'à un maximum de 6 francs par jour, payables en monnaie, par TWINT ou par carte. Des abonnements pour la saison ou l'année peuvent également être achetés auprès des administrations communales de Nods et Orvin. Ils seront disponibles à prix préférentiel pour les résidents des deux communes. Ces dépenses modérées permettront de soulager les finances communales, de soutenir les mesures destinées à lutter contre les conflits entre automobilistes, agriculteurs, randonneurs et cyclistes et à réduire la pression sur les milieux naturels.

Les Prés-d'Orvin sont également accessibles quotidiennement toute l'année en bus depuis la gare de Bienne grâce à la ligne 70 des Transports publics biennois (TPB).



Des panneaux informent dès à présent du stationnement payant aux Prés-d'Orvin dès le 1^{er} novembre (© Parc Chasseral).

Infos et contact :

Cyril Gros (Parc Chasseral)
cyril.gros@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 44

Nicolas Aufranc (commune d'Orvin)
nicolas.aufranc@orvin.ch
+41 (0)79 768 85 42



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km² et 23 communes et compte quelque 53'000 habitants.